

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Valleton



Délibération n° 04-01 du 8 juillet 2020

ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES MAJEURES DE LA SEINE-SAINT-DENIS – AVENANTS, CONVENTIONS ET COTISATION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2007-X-46 du 2 octobre 2007 relative à l'allocation d'une prime de stage aux demandeurs d'emploi sans ressource engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, et le règlement afférent prévoyant les modalités d'attribution et de versement de cette prime de stage,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE à l'association « Afdas » une subvention de 26 550 € pour la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) « Technicien.ne data center » ;

- APPROUVE l'avenant 3 à la convention conclue avec l'association « Afdas », dont projet ci-annexé ;

- ALLOUE à l'association « Afdas » une subvention de 30 000 € pour la POEC « Croupier.e technicien.ne des jeux » ;

- APPROUVE l'avenant 4 à la convention conclue avec l'association « Afdas », dont projet ci-annexé ;

- VERSE au titre de l'année 2020 au GIP Emploi Roissy CDG la cotisation annuelle de 60 000 euros ;

- ALLOUE à l'association « Systematic Paris Région » une subvention de 40 000 € ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « Systematic Paris Région », dont projet ci-annexé ;



- ALLOUE à l'association « CaféContact » une subvention de 26 000 € ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « CaféContact », dont projet ci-annexé ;
- ALLOUE à l'association « Altermédia Ile-de-France » une subvention de 40 000 € ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « Altermédia Ile-de-France », dont projet ci-annexé ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.